

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAPB LORS DES CONGES DE L'AGENT COMMUNAL EN CHARGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, également convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : BIDART Thibault - Odette DIBON - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire expose à l'assemblée délibérante la difficulté de remplacer l'agent communal en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés annuels par un agent techniquement formé à ce poste. Elle explique les échanges qu'elle a eu avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la possibilité pour cette dernière de mettre à disposition leur agent d'accueil de la Maison de services publics, dans laquelle l'Agence Postale Communale est installée, lors des périodes de congés (annuels ou indisponibilité physique) ou de formation de l'agent communal, ceci afin de garantir la continuité de ce service.

L'agent d'accueil, Mme Laëtitia LEMBEYE, ayant donné son accord pour cette mise à disposition, et la Vice-présidente des Ressources Humaines et du dialogue social de la CAPB ayant donné un avis favorable, la Maire propose de soumettre le projet de mise à disposition au vote du Conseil Municipal.

M. Grégory LEMBEYE ayant été intéressé par l'affaire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, où il l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE la convention de mise à disposition de personnel présentée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le remplacement de l'agent communal en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés ou de ses formations.

AUTORISE la Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces afférentes à ce sujet.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

